

CPJEPS Spécialité « *Animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle* »*

*sous réserve d'habilitation de la DRAJES
Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques
Date d'échéance d'enregistrement : 29/11/2029
Code NSF : 335 FORMAcodes : 44067

Code RNCP : 39927
Code diplôme : 56133502
Siret : 331 320 507 000 14
N° de déclaration organisme de formation : 54 86 00 202 86



➤ Le contenu de la formation :

La formation se déroule sur un volume horaire de 406 heures en organisme de formation et 400 heures (minimum) en situation d'alternance, sur 12 mois.

- Des temps de pratique d'activités d'expressions, physiques, scientifiques et techniques ;
- Des temps de suivi d'animations auprès de différents publics : classes découvertes, collégiens, lycéens, adultes, publics en situation de handicap... ;
- Des temps de création et d'encadrement d'animation ;
- Des temps d'évaluation de toute ces actions.

➤ Les débouchés

Le métier d'animateur s'exerce au sein de structures publiques (collectivités territoriales et établissements publics) et privées (associations, structures commerciales, de lien social et familial etc.). Il se situe principalement dans les accueils collectifs de mineurs (accueils périscolaires, accueils de loisirs, séjours de vacances) et peut aussi se situer dans toute structure organisant des loisirs et des activités d'animations socioculturelles.

➤ Les objectifs de la formation

Elle s'organise autour des 3 Blocs de Compétences (BC) du CP JEPS « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle », dans le domaine des activités d'expression, physiques, scientifiques et techniques.

Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupe.

BC 2 : Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe.

BC 3 : Participer au fonctionnement de sa structure

➤ La certification

La validation des 3 blocs de compétences se fait au cours de la formation, sous forme de réalisation de dossiers, soutenances et évaluations pédagogiques et techniques sur le terrain. Pour chaque épreuve de BC, les membres des commissions transmettent les documents d'évaluation au jury régional DRAJES afin que celui-ci puisse statuer en fin de formation.

➤ Les modalités pédagogiques

- Pédagogies actives et outils de l'éducation populaire ;
- Des temps de suivi individualisés/visites en structure d'alternance ;
- Des temps de suivi d'animations en situation réelle ;
- Multi-modalités pédagogiques avec des intervenants spécialisés (temps réflexifs, théoriques, pratiques, mises en situations professionnelles etc.)

➤ Les conditions d'accès à la formation

- Etre âgé de 18 ans le jour de la première épreuve des EPMS (épreuve pratique de mise en situation pro.) ;
- Disposer d'une attestation de formation de base aux premiers secours (PSC1, AFPS, SS) ;
- Disposer d'une structure d'alternance et d'un financement de formation ;
- Justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée de 21 heures.

➤ L'entretien de validation de candidature

Le candidat au CPJEPS réalisera un entretien avec le coordinateur de formation afin de vérifier les motivations et la cohérence du projet professionnel. La question du financement et de la situation d'alternance sera abordée.

Dates des entretiens : 29 juin 2026, 3 Aout 2026 et 9 septembre 2026.

➤ La poursuite de parcours

Le titulaire du CPJEPS peut poursuivre son parcours de formation en suivant un BPJEPS ASEC « Animation Socio-Educative et Culturelle » ou un BPJEPS « Multi-Activités Physiques et Sportives pour Tous » dispensés au CPA Lathus.

➤ Le coût

Devis établi en fonction des profils (nous consulter). La formation est accessible en apprentissage, les coûts peuvent être pris en charge par l'employeur dans la plupart des cas.

➤ Accessibilité handicap :

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap : pour toute demande d'adaptation spécifique à un handicap, merci de nous contacter si possible 2 mois avant le démarrage de la formation.

➤ Les chiffres clés

Lors de la dernière promotion 2024-2025, 100% des stagiaires présentés aux certifications ont obtenu leur diplôme. À l'issue de la formation, 1 CDD, 1 CEE, 1 contrat d'apprentissage sur une formation BP JEPS « ASEC » dispensée au CPA Lathus.

➤ Dates de la formation :

28 septembre 2026 au 24 septembre 2027

Les + de la formation :

- Suivi personnalisé et accompagnement à la recherche de financement / structure d'alternance ;
- Intervenants du milieu sportif, culturel et artistique ;
- Formation se déroulant au cœur d'une zone naturelle à fort potentiel d'activités nature ;
- Hébergement possible à proximité ;
- Restauration sur place.

Contacts au CPA Lathus

Claudie GIRAULT
Secrétaire du Service Formation
05.49.91.87.14
formation@cpalathus.asso.fr



Référent Handicap

Olivier Picard
o.picard@cpa-lathus.asso.fr